

DÉPARTEMENT DE LA VENDEE
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Reçu en Préfecture le 01/02/17
Affiché le : 01/02/17
N°085-248500589-20170131-05_31012017_DB-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
BUREAU
D'AGGLOMERATION

SÉANCE DU 31 JANVIER 2017

Sous la Présidence de Monsieur Luc Bouard

Présents : 17

Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur Philippe Darniche, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Laurent Favreau, Monsieur Gérard Rivoisy, Monsieur Yannick David, Monsieur Jacques Peroys, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Jean-Marie Chamard, Madame Marlène Guillemand, Monsieur Jean-Marie Chabot, Monsieur Bruno Dreillard, Madame Sylvie Durand, Monsieur Jany Guéret, Monsieur Philippe Gaboriau

Absent(s) donnant pouvoir : 1

Madame Anne-Sophie Fagot à Madame Anne Aubin-Sicard.

Absent(s) : Monsieur Philippe Porté, Monsieur Jean-Louis Batiot, Madame Bernadette Barré-Idier.

Secrétaire de séance : Anne AUBIN-SICARD

Adopté à l'unanimité
18 voix pour

5	AVENANT N°1 MARCHE SUBSEQUENT : BOULEVARD JOSEPH CUGNOT A LA ROCHE-SUR-YON - REQUALIFICATION DE VOIRIE
----------	---

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°105-2016, le Bureau communautaire a attribué un marché subséquent pour les travaux de requalification de voirie du boulevard Cugnot, ZAE Belle Place à La Roche-sur-Yon, à l'entreprise Colas (marché A16-023). Les travaux consistent en :

- La réfection de la couche de roulement,

- La construction de quai pour cars scolaires permettant l'échange des enfants,
- Le déplacement des quais déjà aux normes pour bus,
- La création de trottoir,
- La création de stationnements,
- Le déplacement d'un mât d'éclairage pour faciliter la sortie d'une entreprise,
- La mise en place de mobilier type gabion, de potelets.

Le marché a été attribué pour un montant de 254 200 € HT (notifié le 18/07/2016).

Suite à un changement de programme intervenu en cours de chantier, concernant la création d'un cheminement complémentaire pour piétons depuis la rue Victoire de Valmy :

- les quantités d'apport et de mise en place de terre végétale puis d'engazonnement ont été augmentées,
- la fourniture et la mise en place de potelets bois ont été ajoutées,
- la fourniture et la mise en place de bordures et de béton bitumineux afin de créer cette jonction entre les deux rues ont été augmentées.

L'incidence financière de ces travaux complémentaires est de 9 246,43 € HT, soit une augmentation par rapport au budget initial de 3,64%, ce qui porte le montant du marché à 263 446,43 € HT.

DELIBERATION

Le Bureau, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché A16-023, d'un montant de 9 246,43 € HT.

AUTORISE le Président ou un Vice-Président à signer l'avenant au marché susmentionné conformément aux modalités ci-dessus, et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT**



Luc Bouard